



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 6 novembre 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	21/10/2013
Affichage	21/10/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : URBANISME 6.

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES AB 54, AB 56 ET AB 65 - CESSION DES PARCELLES COMMUNALES AB 40, AB 57, AB 243 ET AB 248 A LA FONDATION E. SELTZER - QUARTIER BOIS DE L'OURS.

Etaient Présents : DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à FABRE Mireille.
CODURI Laetitia pouvoir à GUIGLI Catherine.
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

La Fondation Edith Seltzer a sollicité la commune afin de régulariser la propriété foncière de parcelles dont elle a l'usage, et de parcelles mitoyennes qu'elle souhaite acquérir afin notamment, de réaliser un projet de construction d'un accueil dans la continuité du bâtiment existant.

Afin d'apporter plus de cohérence au parcellaire, la Fondation Edith Seltzer a proposé la cession au profit de la commune, de parcelles enclavées au milieu de parcelles propriétés de la Fondation.

La Fondation Edith Seltzer propose de céder à la commune les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée AB n°54 d'une contenance de 562 m² (située en zone N du PLU).
- Parcelle cadastrée AB n°56 d'une contenance de 1 018 m² (située en zone N du PLU).
- Parcelle cadastrée AB n°65 d'une contenance de 1 355 m² (située en zone N du PLU).

La commune de Briançon propose de céder à la Fondation Edith Seltzer les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée AB n°40 d'une contenance de 850 m² (située en zone UM et N du PLU).
- Parcelle cadastrée AB n°57 d'une contenance de 555 m² (située en zone N du PLU).
- Parcelle cadastrée AB n°243 d'une contenance de 1 070 m² (située en zone N du PLU).
- Parcelle cadastrée AB n°248 d'une contenance de 147 m² (située en zone UC du PLU).

Considérant l'estimation des domaines en date du 24/09/2012,

Considérant que les parcelles appartenant au domaine privé communal cédées à la Fondation Edith Seltzer présentent une contenance globale d'environ 2 622 m², pour un montant de 12 520 €,

Considérant que les parcelles acquises par la commune à la Fondation Edith Seltzer présentent une contenance globale d'environ 2 935 m², pour un montant de 4 450 €,

Vu la décision favorable du conseil d'administration de la Fondation Edith Seltzer en date du 26/01/2013 sur cette transaction,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le principe de l'acquisition des parcelles cadastrées AB n°54, n°56 et n°65, d'une contenance globale de 2 935 m², pour un montant de 4 450 € (quatre mille quatre cent cinquante euros) à la Fondation Edith Seltzer,
- D'accepter le principe de la cession des parcelles communales cadastrées AB n°40, n°57, n°243 et n°248 d'une contenance globale de 2 622 m², pour un montant de 12 520 € (douze mille cinq cent vingt euros) à la Fondation Edith Seltzer,
- De préciser qu'un document d'arpentage sera établi afin de déterminer les superficies exactes des parcelles à acquérir et à céder,
- De préciser que tous les frais inhérents à cette transaction seront supportés par moitié par la commune et la Fondation Edith Seltzer (frais de notaire, document d'arpentage),

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame ESTACHY Monique n'assiste pas à la séance déclarative du conseil municipal et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

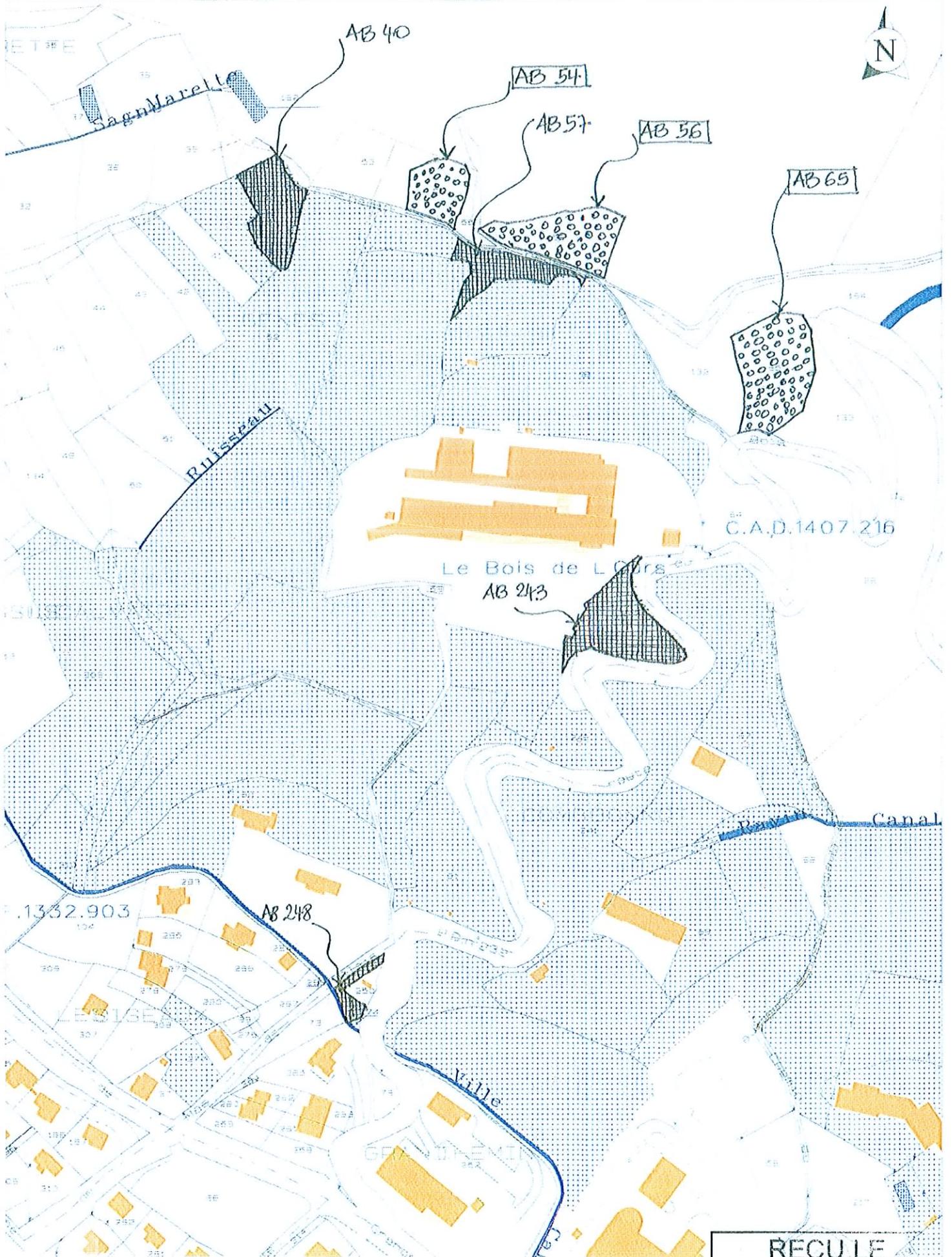
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

The image shows a blue circular official stamp of the 'VILLE DE BRIANÇON' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gérard FROMM'. Below the signature, the name 'Gérard FROMM' is printed in a standard black font.

TRANSMIS LE 08 NOV. 2013
PUBLIÉ LE 08 NOV. 2013
NOTIFIÉ LE



PARCELLES APPARTENANT A LA FONDATION E. SOLTZER
A LA COMMUNE



PARCELLES COMMUNALES CÉDÉES A LA FONDATION

REÇU LE
13 NOV. 2013
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON